

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 septembre 2022

n° 146-22 C

Objet : RS - Approbation du compte financier 2021 de Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT)

- date de convocation le 20 septembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Jean-François Beccu à Sophie Bourgade - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Sabrina Haerinck à Christelle Favetta-Sieyes - de Gaëtan Pauchet à Aurélie Le Meur - de Claire Plateaux à Alain Caraco

- conseillers excusés : 13

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Casazza - Philippe Ferrari - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Alain Saurel - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 26 septembre 2022

délibération **n° 146-22 C**

objet **RS - Approbation du compte financier 2021 de Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT)**

Serge Tichkiewitch, vice-président chargé du tourisme et des activités de loisirs, en lien avec Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, rappelle que l'article R.133-16 du code du tourisme dispose que le compte financier (c'est-à-dire les comptes de gestion et administratif réunis) de l'exercice écoulé est présenté par le président de l'office de tourisme à son comité de direction qui en délibère et le transmet à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale pour approbation.

Dans un contexte sanitaire incertain et impactant le secteur du tourisme, GCAT a vu en 2021 progresser ses propres (régies et taxe de séjour) tout en maîtrisant ses dépenses permettant ainsi de dégager un excédent sur la période (+194 609,09 € sur l'exercice 2021).

De la même manière, la section d'investissement fait apparaître un résultat excédentaire de 57 817,64 € compte tenu de la maîtrise des dépenses.

Au final, le résultat cumulé de l'exercice 2021 s'établit à +252 426,73 €.

Pour rappel, la contribution annuelle de Grand Chambéry vers GCAT a été de 1 487 428 € (contribution régulière), auxquels se sont ajoutés 265 000 € (contribution exceptionnelle dans le cadre de la crise sanitaire), soit un total de 1 752 428 €.

Les autres éléments n'appelant pas de remarques particulières, il est proposé d'approuver le compte financier de Grand Chambéry Alpes Tourisme au titre de l'année 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme et notamment son article R.133-16,

Vu les délibérations n° 267 et 268 du 25 mai 2022 du comité de direction de Grand Chambéry Alpes Tourisme portant approbation respectivement du compte de gestion et du compte administratif,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Dominique Pommat ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : approuve le compte financier 2021 de Grand Chambéry Alpes Tourisme.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 146-22 C

Objet de l'acte : RS - Approbation du compte financier 2021 de Grand Chambéry
Alpes Tourisme (GCAT)

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 6 - Autres
délibérations ou décisions

Date de l'acte : 04 octobre 2022

Annexe(s) : Compte administratif GCAT

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221004-lmc1H27103H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27103H1

Date de transmission en Préfecture : 04 octobre 2022

Date de réception en Préfecture : 04 octobre 2022

Publication : mercredi 05 octobre 2022